



# **Mémoire conjoint**

présenté au

**Conseil de la radiodiffusion  
et des télécommunications canadiennes**

par

**Le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC)  
du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)**

et

**Le Syndicat des employés de CKAC (SCFP)**

dans le cadre de l'audience publique portant sur les demandes présentées par Astral en vue d'obtenir de Corus les actifs de plusieurs stations de radio et la demande présentée par Corus en vue d'obtenir l'autorisation d'acquérir d'Astral, les actifs des stations CKAC (Montréal), CHRC (Québec), CJRC (Gatineau), CKRS (Saguenay), CHLN (Trois-Rivières), CHLT (Sherbrooke), CKTS (Sherbrooke), CFOM-FM (Québec). Ainsi que la demande de Diffusion Métromédia CMR en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CHMP-FM (Longueuil)  
N<sup>os</sup> de demandes 2004-0279-3; 2004-0280-1; 2003-1818-0

**Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2004-5**

**13 août 2004**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>1</b>
<b>CKAC : 80 ANS D'EXISTENCE</b> .....	<b>2</b>
<b>LA RADIO AM FRANCOPHONE : 1994 À 2004</b> .....	<b>4</b>
<b>QU'EST-CE QUI MOTIVE CORUS À ACHETER RADIOMÉDIA?</b> .....	<b>5</b>
<b>98,5 FM : UNE STATION QUI SE CHERCHE UNE VOCATION</b> .....	<b>6</b>
<b>INFO 690 AM : UNE STATION EN QUÊTE D'AUDITEURS</b> .....	<b>6</b>
<b>ASTRAL CONSOLIDE SES RÉSEAUX FM</b> .....	<b>6</b>
<b>UN PROJET AUX JUSTIFICATIONS PLUS QUE DOUTEUSES</b> .....	<b>8</b>
<b>SITUATION FINANCIÈRE INSURMONTABLE</b> .....	<b>8</b>
<b>OPÉRATION DE DÉLESTAGE DEPUIS LE 30 MARS 2004</b> .....	<b>10</b>
<b>LA RADIO GÉNÉRALISTE OBSOLÈTE?</b> .....	<b>11</b>
<b>DES COTES D'ÉCOUTE QUI FONT MENTIR CORUS ET ASTRAL</b> .....	<b>12</b>
<b>DES PARTS DE MARCHÉ QUI FONT AUSSI MENTIR CORUS ET ASTRAL</b> .....	<b>13</b>
<b>RADIO GÉNÉRALISTE VERSUS RADIO SPÉCIALISÉE</b> .....	<b>15</b>
<b>PERTE SÈCHE POUR LES CITOYENS</b> .....	<b>20</b>
<b>INFORMATION</b> .....	<b>20</b>
<b>PROGRAMMATION LOCALE</b> .....	<b>22</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>24</b>

## **LISTE DES TABLEAUX**

### **TABLEAU 1.**

<b>COTES D'ÉCOUTE (BBM-PRINTEMPS 2004).....</b>	<b>12</b>
---	-----------

### **TABLEAU 2.**

<b>PARTS DE MARCHÉ DES STATIONS (PRINTEMPS 2004).....</b>	<b>14</b>
---	-----------

## PRÉAMBULE

1. Le Conseil provincial du secteur des communications (CPSC) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) représente plus de 7 mille travailleurs et travailleuses œuvrant dans tous les secteurs du domaine des communications au Québec : radio (CKAC, CHRC, CHLN, CIMF), télévision (Radio-Canada, TVA, Radio-Nord, CanWest Global, TQS), film (ONF), télédistribution (Vidéotron, Cogeco), télécommunications (Telus), presse écrite (Le Journal de Québec, La Presse) et postproduction (Technicolor, Covitec).
2. Le CPSC intervient auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) depuis plus d'une décennie, au cours de laquelle il a présenté une soixantaine de mémoires. Ses interventions ont toujours accordé une place majeure à l'intérêt public, lequel, croit-il, est tout à fait conciliable avec le respect des travailleurs et des travailleuses œuvrant dans les différents domaines constitutifs des communications.
3. Le Syndicat des employés de CKAC représente 54 employés dont 20 journalistes : des artisans d'expérience profondément convaincus du rôle toujours aussi essentiel de la radio généraliste au Québec et au Canada.
4. Le CPSC et le Syndicat des employés de CKAC s'opposent aux demandes d'Astral, de Corus et de Diffusion Métromédia CMR et demandent à être entendus lors de l'audience publique débutant le 7 septembre prochain à Gatineau.

## CKAC : 80 ANS D'EXISTENCE

5. Inaugurée le 2 octobre 1922, CKAC est la plus ancienne station radiophonique francophone privée au monde. Au cœur de la vie des Québécois et des Montréalais depuis plus de 80 ans, la station s'est taillée une place enviable sur la courte liste des fleurons de l'information. Elle s'inscrit incontestablement dans le patrimoine culturel du Québec et du Canada.
6. CKAC, au fil des années, est devenue un carrefour d'idées de première ligne, permettant aux principaux acteurs sociaux et, surtout, à l'ensemble des citoyens, d'exprimer et de débattre d'enjeux ou d'actualités qui les touchent directement. En ce sens, CKAC participe activement à l'enrichissement de la vie démocratique.
7. De grands noms sont associés à l'histoire de CKAC. Parmi ses animateurs pensons à Roger Baulu, René Lévesque, Solange Chaput-Roland, Suzanne Lévesque, Claude Charron et plus récemment Justin Trudeau. Chez les journalistes, mentionnons Pierre Bruneau, Jean Bédard, Raymond St-Pierre, Jean Pelletier et Alain Gravel.
8. CKAC est un témoin privilégié de la vie politique, économique, culturelle et sociale :
  - ➔ L'année 1970 marque un tournant dans l'histoire de CKAC. C'est en effet à CKAC que revient la tâche de diffuser les communiqués du FLQ. Les autorités provinciale et fédérale font également connaître leur position aux ravisseurs par la voix de CKAC.

- ➔ En 1999, CKAC joue un rôle crucial durant la crise du verglas. La Commission Nicolet salue d'ailleurs le travail colossal accompli par CKAC affirmant que sans la radio, le Québec ne serait peut-être pas passé au travers de cette crise. CKAC recevra le « Ruban d'or 1999 » décerné par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, pour sa performance pendant cette période.
  - ➔ Le 11 septembre 2001, les auditeurs se « branchent » encore une fois sur CKAC pour suivre les tragiques événements qui se déroulent aux États-Unis et pour lesquels 3 journalistes sont dépêchés sur les lieux.
9. En 2004, cette station occupe toujours une place de choix dans l'univers médiatique. Elle doit conserver cette place dans l'avenir!

## LA RADIO AM FRANCOPHONE : 1994 À 2004

10. Depuis maintenant une décennie le CRTC a été conséquent dans ses décisions concernant le domaine de la radio AM au Québec. Il a constamment cherché à renforcer et, surtout, à relancer la radio AM en tant que radio généraliste axée sur l'information et les affaires publiques.
11. Au cours de ces années, le CRTC a :
  - ✓ donné le feu vert à la fusion CJMS-CKAC, mais a imposé des conditions de licence rigoureuses pour « assurer l'offre à long terme d'un niveau minimum d'information » à 16 heures 36 minutes par semaine;
  - ✓ accepté le projet d'Astral en 2001 visant à renforcer les salles des nouvelles et la programmation locale des stations AM;
  - ✓ refusé le projet de TVA-Quebecor en 2002 en raison du problème de la concentration et de la convergence et surtout de la faiblesse du plan de relance.
12. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'une nouvelle offre soumise cette fois par Corus qui veut abandonner la vocation première de la radio AM de langue française au Québec, rompant ainsi brutalement avec l'esprit et la lettre de cette opération de relance et de renforcement.

## QU'EST-CE QUI MOTIVE CORUS À ACHETER RADIOMÉDIA?

13. Le projet d'achat de Corus équivaut à la mise à mort de CKAC et des autres stations du réseau Radiomédia. Corus démontre un mépris évident à l'égard du rôle primordial de la radio AM au Québec.
14. Notre lecture nous oblige à conclure que le projet de Corus va à l'encontre de l'intérêt public. D'un trait de plume comptable, Corus et Astral veulent faire disparaître un pan entier du patrimoine culturel québécois et une source importante d'information de première ligne. En fait, nous sommes en présence de deux entreprises se comportant de manière monopolistique pour tenter de tasser un concurrent gênant dans le but évident de consolider leurs actifs respectifs aux dépens des stations AM.
15. En transformant CKAC en coquille vide, en éliminant sa salle des nouvelles, Corus veut, à toutes fins utiles, se débarrasser d'un concurrent dans le marché de Montréal. Cette offensive vise deux objectifs : paver la voie à l'opération de sauvetage de son 98,5 FM, la convertissant en radio parlée, et tonifier sa station de nouvelles en continu, Info 690 AM.
16. De son côté, Astral profite de la vente de CKAC et du réseau Radiomédia pour étendre son emprise sur le marché radiophonique FM au Québec.



## **98,5 FM : UNE STATION QUI SE CHERCHE UNE VOCATION**

17. En dépit des quatre changements de vocation subis depuis 1998, la radio musicale 98,5 FM n'arrive pas à se tailler une place significative dans le marché montréalais. Dans sa demande de modification de licence pour transformer cette radio en radio parlée, Corus avoue :

« malgré nos efforts et d'importants investissements CKOO FM ne parvient pas avec sa programmation musicale à desservir une masse critique significative pour une station de Montréal [...], il devient évident que l'éventail des besoins musicaux du marché montréalais francophone est comblé, et le sera d'autant plus [...] <sup>1</sup>. »

18. Cette fois, les dirigeants semblent déterminés à recourir aux grands moyens pour renverser la vapeur.

## **INFO 690 AM : UNE STATION EN QUÊTE D'AUDITEURS**

19. Et le coup de force ne s'arrête pas là! Corus cherche à éliminer la salle des nouvelles de CKAC dans le but également de renforcer un autre de ses joueurs dans le marché montréalais, Info 690 AM dont le nombre d'auditeurs est 3 fois moins important qu'à CKAC.

## **ASTRAL CONSOLIDE SES RÉSEAUX FM**

20. Astral, de son côté, met la main sur cinq autres stations FM en région, propriétés de Corus, lui permettant de compléter un 3<sup>e</sup> réseau FM, Boom FM et de rajouter des stations à ses deux principaux réseaux FM, Rock Détente et Énergie.

---

<sup>1</sup> Demande 2003-10-818-0, *Faits saillants*, page 3.

21. Au moment de choisir un acheteur, il nous semble qu'Astral n'a aucunement été préoccupée par les intérêts supérieurs de Radiomédia. On constate plutôt que la radio AM a servi de monnaie d'échange pour fortifier ses actifs FM existants. Au lieu de retenir un acheteur dédié à la relance du AM en tant que radio généraliste axée sur les affaires publiques et l'information, elle accepte plutôt de participer pleinement à la marginalisation de CKAC et des autres stations du réseau Radiomédia.

## UN PROJET AUX JUSTIFICATIONS PLUS QUE DOUTEUSES

22. Les arguments avancés par Corus et Astral pour justifier leur opération de sape ne tiennent pas la route et sont cousus de fil blanc.

### SITUATION FINANCIÈRE INSURMONTABLE?

23. **Corus affirme qu'** « avec des pertes annuelles de 4 millions de dollars, le Conseil comprendra que le plan que nous proposons est le seul qui puisse assurer la pérennité de ces stations<sup>2</sup>. »
24. **Astral considère** « *qu'il est devenu également impossible pour tout nouveau propriétaire du réseau Radiomédia de mettre en œuvre un mode d'opération en matière d'information semblable à celui qui était contemplé dans la transaction Astral/Télémedia survenue au tout début de l'année 2001<sup>3</sup>.* » (italique dans le texte original)
25. Au moment de la fusion des stations AM de Télémedia et Radiomutuel, en 1994, il est vrai que des stations du réseau Radiomédia rencontraient des difficultés financières d'importance. Cependant, tout semble indiquer que ces mêmes stations soient aujourd'hui dans une meilleure situation. En réalité, les principales pertes financières du réseau sont attribuables à une conjoncture particulière de la station CHRC. Ces problèmes ne sont pas insurmontables, Astral croyait d'ailleurs pouvoir y remédier avec son plan de relance accepté par le CRTC, mais bloqué par le Bureau de la concurrence en 2001.

---

<sup>2</sup> Mémoire supplémentaire de Corus, p. 4.

<sup>3</sup> Transaction Corus/Astral, mémoire narratif, p. 7.

26. Quant à CKAC, nous savons pertinemment que cette station n'a jamais cessé d'enregistrer des profits jusqu'en 2002. Que s'est-il donc passé depuis deux ans pour que soudainement CKAC affiche des pertes alors que durant la même période la radio AM affichait des résultats encourageants? En effet, Statistique Canada affirme que « malgré leur apparence modeste, les résultats de 2003 représentent un important revirement pour la radio AM<sup>4</sup>. » Plus précisément, Statistique Canada rapporte que les ventes de publicité ont progressé de 4,5 %, alors que la marge bénéficiaire a été de 1,6 %.
27. Force nous est de constater que les pertes dont font état Corus et Astral pour le réseau Radiomédia sont davantage liées à une conjoncture temporaire qu'à une tendance lourde de la radio AM. Répondant à une question du Conseil, Corus reconnaît d'ailleurs que « l'incertitude entourant depuis 2 ans la vente de ces stations est aussi un facteur important<sup>5</sup>. »
28. Ce que Corus et Astral ne mentionnent pas et qui constitue, selon nous, un autre facteur tout aussi déterminant sinon plus que le flottement de propriété, est le laisser-aller dans lequel est plongé l'ensemble du réseau Radiomédia depuis cette période.
29. De plus, depuis l'annonce de l'offre d'achat de Corus en mars dernier, l'opération s'accroît et semble même curieusement s'être transformée en une volonté délibérée de réduire la valeur de l'offre radiophonique de CKAC et du réseau Radiomédia. Le but étant toujours de renforcer le 98,5 FM et Info 690 et de permettre à Astral de consolider ses réseaux FM.

---

<sup>4</sup> Statistique Canada, *Le Quotidien*, 5 juillet 2004, p. 3. (Statistique Canada – No de Cat. 11-001-XIF).

<sup>5</sup> Dossier public : question # 15 du CRTC, document daté du 17 mai 2004.

**OPÉRATION DE DÉLESTAGE DEPUIS LE 30 MARS 2004**

30. En avril dernier, Astral a laissé partir l'animateur-vedette de CKAC, Paul Arcand, pour le 98,5 FM, plusieurs mois avant la fin de son contrat prévue pour la mi-octobre 2004. Il s'agit d'une condition incluse dans la convention conclue entre Astral et Corus dans le cadre de la transaction impliquant CKAC : « Le 15 avril 2004 ou au moment de la signature de la convention d'achat, selon la date la plus tardive, Astral libérera M. Paul Arcand de son contrat d'emploi avec CKAC sans pénalité ni restriction [...]»<sup>6</sup>. »
31. Aujourd'hui Corus a le culot d'affirmer que « le grand défi de CKAC nous apparaît être une relance de son émission du matin causée par le départ de son animateur<sup>7</sup>. »
32. Durant la même période, Astral a bloqué des pourparlers très avancés pour l'embauche à CKAC de l'animateur-vedette de Radio-Canada Joël Le Bigot.
33. Astral a, d'autre part, mis fin abruptement à l'émission de retour à la maison entre 15 h et 18 h; une émission d'information et d'affaires publiques très écoutée, axée sur l'actualité, pour devancer de 2 heures le volet sportif de la programmation de CKAC. Ironiquement, Corus viendra par la suite affirmer que CKAC est une radio à prédominance sportive.
34. Un plan de couverture en bonne et due forme de la campagne électorale fédérale 2004 a aussi été catégoriquement rejeté par le propriétaire.
35. Astral a mis fin à toute campagne de soutien promotionnel et publicitaire de CKAC et des autres stations du réseau.

---

<sup>6</sup> Dossier public : document concernant l' *Opération d'échange d'actifs projetée*, daté du 5 mars 2004.

<sup>7</sup> Dossier public : question # 14 d) du CRTC, document daté 26 avril 2004.

36. Le service des ventes de CKAC est pour ainsi dire en voie de démantèlement. Nos membres nous rapportent que des représentants de Corus découragent les clients de CKAC d'y annoncer, affirmant que cette station « sera de toute façon bientôt fermée ».
37. Astral et Corus affirment maintenant au CRTC avec le plus grand sérieux du monde qu'il est impossible de relancer le AM.
38. Il y a lieu de s'interroger : pendant ce temps, où était le fiduciaire dont le mandat est de préserver la valeur des actifs?

### **LA RADIO GÉNÉRALISTE OBSOLÈTE?**

39. Puisque la radio AM, aux dires de Corus, ne peut être relancée sur les mêmes bases, celle-ci invite finalement le CRTC à partager son défaitisme intéressé et à lancer la serviette en donnant son aval à un projet qui dénature sa vocation. Corus entend vider les stations régionales de leur contenu local, laissant plus de place à la programmation de Montréal. Elle entend faire de CKAC une station à prédominance sportive, une pseudo radio spécialisée. Pour ce faire, Corus demande au Conseil rien de moins que de faire table rase de toutes les conditions de licence actuellement en vigueur : des conditions, rappelons-le, jugées minimales par le Conseil lui-même. Plus spécifiquement, Corus veut :

- ✓ procéder à la quasi-fermeture de la salle des nouvelles nationales et locales en ne conservant que trois des vingt journalistes à Montréal, incluant la disparition des correspondants parlementaires tant à Québec qu'à Ottawa;
- ✓ réduire la production de nouvelles à CKAC la faisant passer de 16 h 36 minutes à 6 h 18 minutes par semaine;
- ✓ abolir les émissions d'affaires publiques;

- ✓ réduire les conditions de licence des stations régionales du réseau Radiomédia à un minimum de 20 heures par semaine de production locale;
  - ✓ transférer en région des émissions produites à Montréal par les diverses stations de Corus, 98,5 FM, Info 690 et CKAC (émissions de sports) afin de combler le vide laissé par la réduction de production locale.
40. De façon cavalière Corus et Astral tentent d'acculer le CRTC au pied du mur en affirmant que ces conditions sont à prendre ou à laisser agitant au passage le spectre de la fermeture pure et simple des stations de Radiomédia.

### **DES COTES D'ÉCOUTE QUI FONT MENTIR CORUS ET ASTRAL**

41. Malgré le flottement de propriété et l'attitude de laisser-aller d'Astral depuis l'intervention du Bureau de la concurrence, CKAC occupe une place importante dans les habitudes d'écoute des auditeurs montréalais. À ce chapitre, le dernier sondage BBM du printemps 2004 est sans équivoque.

**TABLEAU 1. COTES D'ÉCOUTE (BBM-PRINTEMPS 2004)**

<b>Stations</b>	Nombre d'auditeurs	<b>Stations</b>	Nombre d'auditeurs
<b>CKOI</b>	1 047 000	<b>CBF</b>	593 000
<b>CKMF</b>	933 000	<b>CKPX</b>	439 000
<b>CKAC</b>	655 000	<b>98,5 FM</b>	283 000
<b>CITÉ</b>	642 000	<b>INFO 690</b>	224 000
<b>CFGL</b>	617 000		

42. Avec quelque 655 mille auditeurs, CKAC se classe au premier rang des stations généralistes axées sur l'information et les affaires publiques (radio parlée) devançant même la radio de Radio-Canada CBF par 62 mille auditeurs en dépit de l'absence totale de soutien publicitaire et promotionnel.
43. CKAC est écoutée par deux fois plus d'auditeurs que le 98,5 FM de Corus (arrivée en radio parlée depuis janvier) et par presque trois fois plus d'auditeurs qu'Info 690 dont l'auditoire retombe une fois de plus à un niveau critique.
44. Portée à bout de bras par ses artisans, envers et contre tous, CKAC continue toujours d'attirer une masse critique d'auditeurs. CKAC se classe d'ailleurs au troisième rang des stations les plus écoutées dans la région de Montréal, toutes catégories confondues, derrière CKOI (propriété de Corus) et CKMF (propriété d'Astral), mais devant l'autre station FM d'Astral, CITÉ.
45. Une preuve manifeste (comme le sous-tend d'ailleurs l'ensemble des interventions du CRTC depuis près de 10 ans) qu'avec une programmation de qualité et un plan de relance sérieux, la radio AM à prédominance verbale peut faire efficacement concurrence à la radio FM qui offre généralement une programmation à prédominance musicale.

#### **DES PARTS DE MARCHÉ QUI FONT AUSSI MENTIR CORUS ET ASTRAL**

46. Les parts de marché de CKAC ont par ailleurs augmenté de près de 2 % par rapport à l'automne 2003 alors que ses heures d'écoute ont bondi de 18 % comparativement à la même période. Notons au passage qu'en termes de parts de marché, CKAC se situe au deuxième rang de



l'ensemble des stations, toutes catégories confondues, pour la programmation du lundi au vendredi.

**TABLEAU 2. PARTS DE MARCHÉ DES STATIONS (PRINTEMPS 2004)**

Stations	Lundi au vendredi	Lundi au dimanche	Stations	Lundi au vendredi	Lundi au dimanche
<b>CKMF-FM</b>	14,2 %	13,4 %	<b>CKOI</b>	10,7 %	10,1 %
<b>CKAC</b>	12,8 %	11,5 %	<b>CJPX</b>	5 %	5,5 %
<b>CITÉ</b>	11,5 %	11,9 %	<b>98,5 FM</b>	2,4 %	2,3 %
<b>CBF-FM</b>	11,2 %	11,7 %	<b>INFO 690 AM</b>	1,8 %	1,8 %
<b>CFGL</b>	11,1 %	11,3 %			

47. Au nom de quelle logique Corus et Astral peuvent-elles alors associer CKAC à une perte de popularité de la radio AM et au nom de quelle logique peuvent-elles vouloir en changer le rôle historique et essentiel? Certainement pas au nom de l'intérêt public, ni de sa réussite commerciale.
48. Le mauvais pas dans lequel s'est trouvé le réseau Radiomédia à l'automne 2003, qualifié de *creux historique* par Astral, n'est en fait qu'un événement ponctuel. Déjà, au printemps 2004, l'auditoire total du réseau est reparti à la hausse pour atteindre 973 mille auditeurs, alors que les heures totales d'écoute ont rebondi atteignant 11,5 millions d'heures. Avec de tels résultats, comment Astral peut-elle prétendre qu'il est impossible de relancer le AM sur ses bases actuelles? Astral ne peut ignorer que le niveau de popularité du réseau est revenu à celui enregistré au printemps 2002. À ce moment, rappelons-le, Astral croyait toujours en la relance du

AM se battant même devant les tribunaux contre la décision du Bureau de la concurrence.

## RADIO GÉNÉRALISTE VERSUS RADIO SPÉCIALISÉE

49. **Corus affirme que** « compte tenu de la multitude de services offerts, le modèle de stations dite « généraliste » (sic) ne tient plus<sup>8</sup>. »
50. L'assertion de Corus au sujet de la radio généraliste nous semble contradictoire. Pourquoi la vocation généraliste ne serait-elle plus pertinente à CKAC, mais le serait au 98,5 FM? D'autant plus que CKAC, comme nous l'avons vu, attire toujours un grand nombre d'auditeurs (655 000) se classant au premier rang des stations généralistes dites parlées et au troisième rang toutes catégories confondues.
51. Corus fonde son argument sur le fait qu'il existe à Montréal une multitude de services. Or, présentement sur une vingtaine de signaux, deux seuls offrent une programmation généraliste à 100 %, soit CBF-FM (Radio-Canada) et CKAC.
52. **Corus soutient que** « la nature de la bande AM ne permet pas d'attirer un auditoire jeune ce qui la rend au départ peu compétitive avec la bande FM sur le plan des revenus publicitaires<sup>9</sup>. »
53. Corus soutient que la bande AM ne peut attirer un auditoire jeune, la rendant de ce fait moins compétitive que la bande FM. Comment une programmation à contenu verbal actuellement sur le AM et peu écoutée par les jeunes réussira-t-elle à les rejoindre davantage une fois transférée

<sup>8</sup> Dossier public : question # 12 a) du CRTC, document daté du 26 avril 2004.

<sup>9</sup> Dossier public : question # 9 du CRTC, document daté du 26 avril 2004.

sur le FM? À notre avis, ce n'est pas la bande qui attire un auditoire, mais bien ce que l'on y trouve, c'est-à-dire le contenu.

54. Corus semble croire que le départ d'animateurs-vedettes empêche CKAC de poursuivre avec succès sa mission de radio généraliste. Pourtant, comme le dit l'adage, personne n'est irremplaçable. Il nous apparaît bancal, pour ne pas dire dangereux, de faire reposer une stratégie d'affaires uniquement sur la popularité d'une personne. S'il fallait qu'une station de radio ou de télévision baisse les bras à chaque départ d'une personnalité...
55. D'ailleurs, la petite histoire nous démontre que les médias surmontent ces difficultés de parcours inévitables dans tout type d'entreprise. Par exemple, CKAC a déjà vécu la perte d'animateurs-vedette, dont Pierre Pascau et Louis-Paul Allard. TVA a vu partir Jean-Luc Mongrain, Simon Durivage et Stéphane Bureau. Du reste, le président du Conseil d'administration d'Astral, André Bureau, partage notre point de vue « qu'un animateur ou deux quittent une station, ça ne change pas la valeur de l'entreprise. Au pire, ça peut créer un peu de confusion momentanée<sup>10</sup>. »
56. De plus, les derniers résultats BBM (printemps 2004) démontrent que le départ de l'animateur-vedette Jean Lapierre à la fin du mois de janvier, remplacé par Mario Langlois, n'a eu aucun impact négatif sur l'auditoire de CKAC dans le même créneau. Les parts de marché de cette émission d'affaires publiques diffusée alors entre 15 h et 18 h sont demeurées inchangées à 8,8 %.

---

<sup>10</sup> VALLIÈRES, Martin, « Corus et Astral déterminés à se battre dans la radio à Montréal » dans *La Presse Affaires*, 10 décembre 2003, p. 4.

57. **Corus prétend que** : « La station CKAC, [...] doit donc adopter une spécialisation qui sera surtout axée sur le sport et la santé<sup>11</sup>. »
58. C'est sur l'unique base d'un sondage mesurant les perceptions de 306 adultes que Corus en vient à conclure à l'obligatoire spécialisation en sports de CKAC. Pour quelle raison? Parce que selon la consultation, 49 % des personnes interrogées « attribuent naturellement le créneau des sports à CKAC ».
59. Il n'y a pourtant rien de surprenant dans ces résultats. En tant que diffuseur officiel des matchs des équipes professionnelles à Montréal (à l'exception pour la première fois cette année des Expos qui se retrouvent au 98,5 FM de Corus), CKAC offre, en fin de journée une programmation axée sur les sports. En somme, CKAC a toujours laissé une grande part aux événements et à l'actualité à caractère sportif.
60. Quant au volet santé, nulle part n'est-il indiqué dans la demande de Corus, comment elle en est arrivée à faire une telle proposition.
61. Au-delà des perceptions sur lesquelles Corus tente de tabler pour justifier son entreprise de démolition, CKAC continue dans les faits, toujours et encore, à attirer l'essentiel de son auditoire grâce à sa programmation généraliste contenant un volet sport, bien sûr, mais aussi axée sur les émissions d'affaires publiques et sur son service d'information. Des « focus groups » tenus par CKAC ont confirmé à maintes reprises cette réalité.
62. Le dernier sondage BBM est une fois de plus révélateur à ce sujet. L'émission d'affaires publiques du matin « Bonjour Montréal » est bonne première dans le marché montréalais avec quelques 104 mille auditeurs

---

<sup>11</sup> Dossier public : question 2 a du CRTC, document daté du 17 mai 2004.

- au quart d'heure devant CKOI et devant la Première Chaîne de Radio-Canada. Cette émission est composée d'entrevues sur des sujets d'actualité, de chroniques culturelles et politiques ainsi que de bulletins de nouvelles nationales, internationales et locales et, oui, aussi de manchettes de nouvelles de sports!
63. À la lumière de la grille de programmation proposée par Corus, pour CKAC, le CRTC est à même de constater que la station CKAC deviendrait une radio dont la programmation manquerait complètement de cohésion. Une radio pauvre, amputée de ses nouvelles et de ses émissions d'affaires publiques.
64. Bref, la programmation proposée par Corus ressemble à une opération d'improvisation ratée et vouée à l'échec. D'ailleurs à ce sujet, le président du conseil d'administration d'Astral lance la mise en garde suivante « Dans la région de Montréal, tous ceux qui ont essayé de changer radicalement le format d'une station de radio se sont retrouvés avec un désastre total<sup>12</sup>. »
65. Quant à la présumée perte de prestige ou de crédibilité de CKAC en matière de nouvelles au profit d'Info 690, même la consultation effectuée pour Corus vient contredire une telle affirmation.
1. 18 % des personnes interrogées estiment que CKAC présente les nouvelles les plus crédibles contre 13 % pour Info 690.
  2. 21 % des répondants jugent que CKAC analyse les nouvelles plus en profondeur contre 12 % pour Info 690.

---

<sup>12</sup> VALLIÈRES, Martin, « Corus et Astral déterminés à se battre dans la radio à Montréal » dans *La Presse Affaires*, 10 décembre 2003, p. 4.

3. 28 % croient que CKAC présente l'information de la façon la plus intéressante contre 13 % pour Info 690.
  
66. Un prix de consolation pour Corus! Les répondants estiment à 24 % qu'Info 690, une station d'information continue, diffuse le plus de nouvelles contre 20 % pour CKAC. Les sommes déboursées pour le sondage de perception n'auront pas été entièrement gaspillées.
  
67. Dans les faits cependant, CKAC produit beaucoup plus de nouvelles qu'Info 690 dont les nouvelles nationales proviennent de la filiale radio de la Presse Canadienne.

## PERTE SÈCHE POUR LES CITOYENS

### INFORMATION

68. À Montréal, Corus veut supprimer l'unique salle privée autonome et distincte de nouvelles nationales et locales au Québec. Ce service d'information compte 20 journalistes dont 12 à temps plein incluant un correspondant parlementaire à Ottawa et un correspondant parlementaire à Québec. Viennent s'y ajouter 4 recherchistes affectés aux émissions d'affaires publiques.
69. Le plan de Corus prévoit le maintien de seulement trois journalistes à Montréal comme dans chacune des 5 autres stations de Radiomédia — le nombre total de journalistes pour l'ensemble du réseau passerait ainsi de 38 à 18. Le réseau ne pourrait donc plus compter sur un pupitre national, rôle que joue présentement la salle des nouvelles de CKAC, ni sur ses correspondants parlementaires ces postes étant de facto abolis.
70. Avec le plan de Corus le service d'information n'aurait plus la masse critique nécessaire et passerait donc de son rôle de créateur de nouvelles originales et distinctes à un rôle de simple retransmetteur d'un nombre minimal de nouvelles.
71. Des pans entiers de nouvelles diffusées par CKAC sur l'ensemble du réseau Radiomédia proviendront d'autres sources d'information existantes, à savoir Info 690 pour l'information locale et NTR (Presse Canadienne) pour l'information nationale. Nul besoin de procéder à une longue analyse pour comprendre que les étapes habituellement nécessaires à la livraison d'une information de qualité, soit la cueillette, le traitement et la diffusion ne pourront plus être assurés par la salle des nouvelles de CKAC. Il nous apparaît ainsi évident que l'essentiel du travail

journalistique sera, par conséquent, relégué aux oubliettes, les trois journalistes assignés à Montréal assumant davantage un rôle de lecteur de nouvelles.

72. Le plan de Corus élimine une source d'information à travers le Québec et masque mal en fait son désengagement comme diffuseur. Avec une apparence de maintien de la salle des nouvelles, Corus propose le faire-semblant comme substitut à un service d'information en bonne et due forme actuellement en place à CKAC et au sein du réseau Radiomédia. D'ailleurs, dans sa correspondance écrite le CRTC fait remarquer à la requérante : « De plus en tenant compte de votre commentaire à l'effet que les besoins locaux sont comblés par plusieurs autres services radiophoniques FM, on pourrait conclure que vous vous en remettez à d'autres radiodiffuseurs pour offrir des émissions qui répondent aux besoins des collectivités desservies par les stations AM impliquées dans la présente transaction<sup>13</sup>. »
73. Pourtant, en 1994, lors de la restructuration de la radio AM au Québec, le CRTC a imposé des conditions de licence « afin d'assurer l'offre à long terme d'un minimum d'information ». Nous estimons que tous changements à la baisse de ces conditions marqueraient une rupture radicale par rapport à cette orientation fondamentale. Sans la masse critique des ressources journalistiques découlant de ces conditions de licence, nous ferons face à un appauvrissement généralisé de la qualité de l'information dans l'ensemble de la radio privée au Québec. Dans les faits, l'offre information-nouvelles à laquelle le public est actuellement en droit d'attendre des radios parlées comme CKAC-Radiomédia sera ramenée au niveau des radios musicales. Dans une telle reconfiguration, quel avantage la radio parlée conserverait-elle par rapport à la radio musicale?

---

<sup>13</sup> Dossier public : question # 13 du CRTC, document daté du 26 avril 2004.



74. Astral, de son côté, tente de nous faire croire qu'elle comblera la lourde perte d'une source distincte d'information en mettant sur pied « une voix autonome et distincte en matière d'information radiophonique FM<sup>14</sup>. » Pourtant, le plan d'Astral n'est pas à la hauteur de ses prétentions. En réalité, Astral nous propose la quadrature du cercle. Comment trois journalistes dans un marché donné pourront-ils desservir deux stations tout en assurant une couverture de l'actualité locale et nationale? D'autant plus que ceux en poste à Québec et à Gatineau devront aussi couvrir les collines parlementaires. Le don d'ubiquité sera-t-il une condition d'embauche? On comprend que la seule façon de se tirer relativement d'affaire sera de s'en remettre aux agences de presse existantes, ce qu'Astral confirme dans son plan : « les infrastructures d'information comprendront notamment l'abonnement à un (ou des) service(s) de presse [...]»<sup>15</sup>. »
75. Au demeurant, Astral n'a d'autre choix que d'avoir un quelconque plan de rechange puisque, avec la transaction proposée, ses stations FM ne pourront plus compter sur CKAC pour la fourniture des nouvelles, comme c'est le cas actuellement.

## PROGRAMMATION LOCALE

76. Comme le CRTC le note avec justesse « il semble évident que le volet local de chaque station AM impliquée dans cette transaction, serait grandement réduit<sup>16</sup>. » En abaissant la production locale à un minimum de 20 heures par semaine, ce qui représente pour plusieurs d'entre elles une suppression de la moitié de la production, Corus abolit quasiment toutes les émissions d'affaires publiques dans les six stations du réseau

<sup>14</sup> Mémoire narratif, *Transaction Corus/Astral*, p.15.

<sup>15</sup> Mémoire narratif, *Transaction Corus/Astral*, p.9.

<sup>16</sup> Dossier public : question # 13 du CRTC, document daté du 26 avril 2004.

Radiomédia. Loin de privilégier l'échange d'idées entre les acteurs d'un milieu, d'encourager la tenue de débats constructifs portant sur les enjeux d'une région, Corus supprime plutôt des éléments essentiels à la santé de la vie démocratique.

77. En somme, la transaction proposée par Corus et Astral se traduirait par un déficit journalistique et par un déficit de sources d'information différentes pour le public.

## CONCLUSION

78. L'analyse détaillée du projet que vous soumettent Corus et Astral nous conduit irrémédiablement au démantèlement d'une station de radio qui est inscrite dans le quotidien des Montréalais depuis 80 ans, une radio n'ayant, à ce jour, jamais failli à sa délicate tâche d'accompagner l'ensemble des citoyens dans leur quête d'information.
79. Corus et Astral demandent au CRTC de prendre un très grand risque, celui de démolir un monument, une radio qui fonctionne bien, quoiqu'en disent Astral et Corus, au profit d'autres stations n'ayant pas fait leurs preuves, au contraire. Clairement, on demande au CRTC l'autorisation de vider systématiquement CKAC pour transfuser le 98,5 FM et Info 690.
80. Le CRTC ne peut acquiescer à un tel projet outrageux de démolition dont l'objectif non avoué est de se débarrasser d'un concurrent dérangeant. Nous sommes véritablement en présence de deux gros joueurs médiatiques qui négligent l'intérêt public et adoptent un comportement monopolistique pour s'accaparer les parts de marché publicitaire.
81. D'aucuns pourraient croire que tout est joué et que le CRTC n'a plus d'autre choix que d'autoriser la transaction. Le CPSC et le Syndicat des employés de CKAC s'inscrivent en faux. Nous sommes toujours convaincus de la viabilité de la radio AM généraliste au Québec et nous ne sommes pas les seuls. En effet, d'autres acheteurs se sont manifestés et nous ont dit avoir eu l'impression qu'Astral n'était pas intéressée à vendre à un groupe dont l'objectif était de maintenir la vocation de CKAC.
82. Nous déplorons grandement la situation dans laquelle est placé le réseau Radiomédia aujourd'hui. Nous sommes conscients qu'Astral menace de jeter la serviette et de rendre au CRTC certaines licences concernées par cette transaction. Nous ne pouvons qu'espérer que le CRTC réussira à

ramener Astral à la raison en faisant appel à l'intérêt public et au sens du devoir de ce radiodiffuseur. C'est dans cet ordre d'idée que nous invitons le CRTC à rejeter les demandes d'Astral, Corus et Diffusion Métromédia CMR, à faire tout en son pouvoir pour amener Astral à céder la place à un acheteur véritablement dédié à la relance de la radio AM. Du même souffle nous lui demandons de voir à ce que pendant ce temps le fiduciaire accomplisse rigoureusement son mandat.

83. Pour leur part, tous les artisans assurent Astral et le CRTC qu'ils continueront d'œuvrer avec tout leur cœur à la poursuite de la mission de CKAC et de Radiomédia afin de continuer de fournir une programmation et une information de grande qualité à laquelle les Montréalais et Québécois sont en droit d'attendre de nous.